



Peut-on être Alternant et travailler en Freelance pour le patron

Par Blexyze

Bonjour,

Ma question est assez spéciale. Nous sommes deux alternants dans une entreprise mais comme nous trouvons pas de clients. Notre patron nous demande alors de travailler en tant que Freelance pour en trouver et on utilise son numéro de Siret pour le paiement une fois la mission effectué, le patron récupère l'argent gagné et nous paye uniquement notre solde d'alternant. Est-ce légal ? Quelle risque peut-il encourir ? Quelle serait les solutions ?

De plus je rajoute que le patron de l'entreprise a beaucoup de retard de paiement environ 2mois à chaque fois mais il justifie toujours cela en disant que l'état prend du retard à lui fournir l'aide ASP.

Par yapasdequoi

Bonjour,

En cas de litige entre l'employeur et l'alternant, vous pouvez saisir le médiateur :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633
[/url]